



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° D 2025-02

DECISION N° D 2025-02 DU 10 MARS 2025 PORTANT FIN DE DELEGATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° DS 2025-03 du 17 février 2025 portant délégation de pouvoir et de signature à l'Etablissement français du sang ;

DECIDE

Article 1 – Il est mis fin à la délégation n° DS 2025-03 du 17 février 2025 de Madame Sophie LE CAM, directrice générale adjointe chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Etablissement français du sang.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur le 12 mars 2025.

Fait le 10 mars 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang